

UNITÉS INTENSIVES À DOMICILE INSCRIPTION DES PATIENTS AUX MÉDECINS

Auteure :

Geneviève Dechêne, médecin de famille

Chargée d'enseignement clinique, DMFMU, Faculté de médecine, Université de Montréal

Médecin de famille au GMF Sud-Ouest Verdun

Responsable de l'UFCI-U en SAD (équipe de SAD du CLSC Verdun) pour le CUMF (GMF-U de Verdun), CIUSSS du Centre-Sud-de-l'île-de-Montréal

Directrice scientifique de Palli-Science

2017

UNITÉS INTENSIVES À DOMICILE

INSCRIPTION DES PATIENTS AUX MÉDECINS

- Les jeunes médecins doivent inscrire au moins 500 patients (cadre GMF 2017).*
- Les patients à prendre en charge médicalement à domicile (lourde perte d'autonomie avec instabilité médicale) ont souvent un médecin de famille mais qui ne fait pas de visites à domicile ou en solo, sans équipe ni garde 24 heures.*
- Un patient en lourde perte d'autonomie en suivi à domicile = 12 patients ambulatoires en cabinet (inscription proportionnelle à la lourdeur de la tâche).*

QUATRE SCÉNARIOS POSSIBLES

Scénario 1. SI PATIENT ORPHELIN

La secrétaire du service à domicile l'inscrit auprès du médecin de famille de l'équipe intensive à domicile : il deviendra son médecin de famille.

Scénario 2. SI LE PATIENT A UN MÉDECIN DE FAMILLE MAIS QUE CELUI-CI NE FAIT PAS DE SUIVI MÉDICAL À DOMICILE

La secrétaire télécopie au médecin traitant une courte lettre qui propose le transfert de son patient à un médecin de l'équipe intensive à domicile pour suivi à domicile en équipe et garde médicale 24 heures : cocher oui ou non et télécopier le jour même.

Sinon : le formulaire laisse une ligne pour la raison de refus et les coordonnées téléphoniques du médecin de famille. On demande de télécopier la réponse le jour même.

Scénario 3. SI LE PATIENT A UN MÉDECIN DE FAMILLE QUI FAIT DU SUIVI À DOMICILE EN SOLO, SANS GARDE 24 HEURES MAIS QUI TIENT À CONSERVER SON PATIENT

Pas de suivi par l'équipe médicale intensive.

Le patient est avisé que s'il retourne aux urgences, est hospitalisé ou fait appel au service de SAD aigu, il peut, s'il le désire, demander à être inscrit à un médecin de l'équipe médicale intensive à domicile.

Scénario 4. SI LE PATIENT EST EN SOINS PALLIATIFS, QU'IL A UN MÉDECIN DE FAMILLE QUI FAIT DU SUIVI À DOMICILE EN SOLO ET SANS GARDE 24 HEURES MAIS QUI TIENT À CONSERVER SON PATIENT

Appel d'un médecin de l'équipe pour lui proposer un suivi conjoint où le médecin de famille continue à suivre son patient en fin de vie à domicile mais l'inscrit à la liste de garde médicale 24 heures, donc accepte de transférer l'inscription de son patient à un médecin de l'équipe intensive.

On évite ainsi de faire prendre les appels aux heures ingrates pour des instabilités médicales de patients non-inscrits à un médecin de l'équipe intensive. On évite aussi des hospitalisations inutiles puisque l'infirmière pivot pourra rejoindre le médecin de l'équipe intensive si le médecin de famille n'est pas rapidement joignable.